



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 2 -
SÉANCE N° 518 DU 6 FÉVRIER 2023

CESSION DU BÂTIMENT 47 SITUÉ 8, PLACE ALBERT JACQUARD QUARTIER FERRIÉ AU PROFIT DE COOP DE CONSTRUCTION

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Bruno Bertier, 1^{er} adjoint au maire.

Étaient présents

Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h09), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18 h 42), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 08), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc (jusqu'à 22 h 08), Paul Le Gal-Huaumé (jusqu'à 21 h 00), Lucie Chauvelier (jusqu'à 22 h 08), Didier Pillon (jusqu'à 22 h 23), Marie-Cécile Clavreul (jusqu'à 21 h 27), Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Bruno Bertier, Camille Pétron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Georges Poirier (jusqu'à 18 h 42), Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 22 h 08), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Rihaoui Chanfi (à partir de 22 h 08), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Sultani (à partir de 21 h 27), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino et Lucile Perin a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à son départ à 22 h 23).

Didier Pillon et Béatrice Ferron sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 8 février 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 6 FÉVRIER 2023

CESSION DU BÂTIMENT 47 SITUÉ 8, PLACE ALBERT JACQUARD QUARTIER FERRIÉ AU PROFIT DE COOP DE CONSTRUCTION

Rapporteur : Marjorie François

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1, L2141-2 et L3211-14,

Vu la délibération en date du 3 février 2014 approuvant la création de la ZAC "Quartier Ferrié",

Vu le contrat de concession de l'aménagement de la ZAC "Quartier Ferrié" à l'aménagement "Laval SPLA" en date du 2 février 2015,

Vu l'avis de France Domaine en date du 3 janvier 2023 estimant la valeur vénale à environ 600 000 €,

Vu la délibération S488 - UTEU - 9, en date du 19 novembre 2018, par laquelle la ville de Laval a approuvé la cession, au profit de Coop de Construction, du bâtiment 47, sis 8, place Albert Jacquard à Laval,

Considérant que le projet initial présenté par Coop de Construction, prévoyant de construire des logements et d'accueillir notamment un pôle d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, n'a pu aboutir en raison du désistement de diverses structures qui avaient envisagé de prendre d'importantes surfaces en location,

Que la vente qui devait être conclue pour le 30 novembre 2019 n'a pu être réalisée,

Que la Coop de Construction, qui avait engagé des frais dans l'opération (études, architecte...), a demandé à la ville de lui permettre de présenter un nouveau projet,

Qu'elle propose dorénavant un programme immobilier comprenant aux étages 32 logements en accession libre et au rez-de-chaussée 7 cellules destinées à des activités de commerce ou de service,

Que les 40 places de stationnements nécessaires au programme seront incluses dans le parking prévu à l'arrière de l'immeuble,

Que le nouveau projet présenté est cohérent d'un point de vue architectural avec l'aménagement souhaité du quartier Ferrié, en prévoyant notamment de respecter le bâti existant et la création d'une galerie bois,

Que la typologie des appartements proposés avec des surfaces assez grandes correspond à un besoin actuel de logements à destination des familles,

Sur proposition de la commission ressources humaines techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La délibération S488 - UTEU - 9, en date du 19 novembre 2018, par laquelle la ville de Laval a approuvé la cession, au profit de Coop de Construction, du bâtiment 47, sis 8, place Albert Jacquard à Laval, est abrogée.

Article 2

La ville de Laval vend au profit de la Coop de Construction, l'immeuble dit 47 sur le quartier Ferrié, sis 8 place Albert Jacquard à Laval, cadastré section DB numéro 138P, au prix de 550 000 €, hors taxe, net vendeur.

L'acte authentique sera reçu par l'étude notariale Duval-Cordé-Brière-Mouchel à Laval. Les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 1^{er} juin 2023. Si l'acte de vente ne pouvait se réaliser, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur ne pourrait prétendre à aucun droit.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En l'absence du maire
et par délégation,
Le 1er adjoint

Signé : Bruno Bertier